

Avis adopté

Séance plénière du 12 avril 2023

Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

La perte d'autonomie est un sujet clé pour une société vieillissante qui souhaite offrir à ses aîné-es, quel que soit leur parcours et leur condition matérielle, un espace structurant et aidant. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement exige un projet social ambitieux, relevant pour nous d'une mission de service public. En ce sens, elle ne peut être exclusivement comptable et financière, à des fins lucratives. L'accroissement des ressources est nécessaire autant que son lien avec la branche maladie de la sécurité sociale, pour sortir d'une logique d'isolement et de traitement différencié, et passer à une vision globale. Si nous ne sommes pas convaincu-es par la création de la cinquième branche gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, il n'en reste pas moins que cette branche manque de moyens pour offrir une prise en charge digne d'une société inclusive.

L'avis présenté envisage la perte d'autonomie de façon globale, sociale et genrée. Il offre des pistes qui, pour notre Groupe, participent à des solutions de fond, comme :

- associer les personnes concernées dans les choix des politiques publiques les visant ;
- prioriser la prévention et la réduction des expositions aux risques de santé tout au long de la vie ;
- recruter dans les métiers de l'accompagnement, en améliorant leurs conditions de travail et en reconnaissant tout ce qui relève de la relation aux personnes en situation de perte d'autonomie ;
- soutenir les personnes aidantes ;
- retravailler les espaces qui accueillent les personnes, et l'adaptation des logements, en prenant en compte les fragilités et exclusions.

Bien que n'ayant pas participé aux débats sur ce texte, nous tenons à souligner sa qualité et remercions les membres de la commission, rapporteur, présidente et administration comprise, pour ce travail.